



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recensements

Question écrite n° 44146

Texte de la question

M. Pierre Méhaignerie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les chiffres du recensement de 1999. Ces chiffres intègrent, dans les villes universitaires, la totalité des étudiants inscrits. Ce n'était pas le cas en 1990. De plus, le nombre d'étudiants a fortement progressé en dix ans. Afin de rendre plus homogène entre les villes l'évolution de la population, il lui demande de lui indiquer la progression des chiffres d'étudiants dans les principales villes universitaires entre 1990 et 1999.

Texte de la réponse

Le recensement permet d'établir entre autres trois types de population : la population municipale, la population comptée à part et la population totale (somme des deux premières). Pour le recensement de 1999, dans un souci d'amélioration de la qualité, les règles concernant les étudiants ont été modifiées. Le principe du « double compte », qui permet aux étudiants de figurer dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études tout en étant « comptés à part » dans la commune de leurs parents, a été étendu à tous les étudiants, et non plus seulement ceux résidant dans les cités universitaires. En 1990, un étudiant dont les parents habitaient à Saint-Malo et qui avait une chambre à Rennes pour ses études figurait dans la population municipale de Rennes, mais pas dans celle de Saint-Malo ; il ne figurait pas non plus dans la population totale de Saint-Malo. En 1999, un tel étudiant figure toujours dans la population municipale de Rennes et toujours pas dans la population municipale de Saint-Malo, mais est compté dans la population totale de Saint-Malo. On le voit, le changement opéré pour le recensement de 1999 ne modifie pas la population municipale des communes et a pour effet d'augmenter la population totale des communes d'où sont originaires les étudiants. L'exploitation du recensement de 1999 est en cours et les services du ministère de l'économie des finances et de l'industrie ne disposent pas actuellement des chiffres d'étudiants recensés par ville. Cette information sera disponible à l'automne de cette année. L'institut national de la statistique et des études économiques pourra alors indiquer à l'auteur de la question la progression des chiffres d'étudiants pour les plus grandes villes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Méhaignerie](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44146

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1925

Réponse publiée le : 12 juin 2000, page 3567